



# ACADÉMIE DE NANTES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Rectorat de Nantes

Nantes, le 6 mai 2026

Division de l'Enseignement Privé  
DEP

Dossier suivi par :

Sophie DANET

Tél : 02 40 14 63 53

[sophie.danet1@ac-nantes.fr](mailto:sophie.danet1@ac-nantes.fr)

La Rectrice de la Région académique Pays de la Loire  
Rectrice de l'Académie de Nantes  
Chancelière des universités

à

N°2026 - 10

BP 72616

44326 Nantes CEDEX 03

Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs  
des établissements privés d'enseignement du second  
degré sous contrat d'association.

**Objet : Listes d'aptitude exceptionnelles d'accès aux échelles de rémunération de professeur certifié, de PLP ou de professeur d'EPS (Intégration) – rentrée scolaire 2026.**

**Réf : Note de service ministérielle DAF D1 MENF2523124N du 31 juillet 2025 (BO n° 31 du 21 août 2025)**

La présente note de service a pour objet de mettre en œuvre, au titre de la rentrée scolaire 2026, les modalités exceptionnelles d'accès, par liste d'aptitude, aux échelles de rémunération de **professeur certifié, de PLP ou de professeur d'EPS**.

Ces modalités concernent les adjoints d'enseignement et les maîtres délégués en contrat définitif.

**Elles ne concernent pas les maîtres délégués en CDD ou en CDI**

**Nouveauté** : les candidatures seront à formuler uniquement par voie dématérialisée via le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/candidature-integration-nantes-2nd-degre-r2026>

**du 6/05/2026 au 20/05/2026 date limite impérative**

**Toute candidature hors délai ou transmise par un autre biais ne pourra être étudiée.**

Les conditions de recevabilité et modalités d'accès sont spécifiées dans la note de service ministérielle précitée consultable via ce lien <https://www.education.gouv.fr/bo/2025/Hebdo31/MENF2523124N>

Je vous remercie de bien vouloir assurer la plus grande diffusion des présentes instructions, par tous les moyens appropriés, auprès des personnels concernés (y compris les maîtres en congé) et de garder trace de cette communication.

Pour la Rectrice et par délégation,  
La Cheffe de Division de l'Enseignement Privé

Corinne LAMBERT